

# CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

## ***Réunion de la Commission permanente du 23 mai 2005 à Clermont-Ferrand***

Étaient présents : 45 Conseillers régionaux ;  
Mesdames Danielle DEMURE et Françoise NOUHEN étant absentes ou excusées.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

#### **INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

##### ▪ **Aide régionale aux fonds propres**

*(page 1 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les aides régionales aux fonds propres suivantes :

- 61 000 € à la SAS PALICOT FINANCE à Yzeure (03)
- 60 000 € à la SARL CONVERS INDUSTRIES à Saint-Pal-de-Mons (43)
- 61 000 € à la SARL 4 M à Lempdes (63), sous la réserve énoncée dans le rapport
- 30 000 € à la SARL 3P PROFIL à Montfaucon-en-Velay (43)
- 61 000 € à la SA BIOCORP PRODUCTION à Issoire (63)
- 61 000 € à la SARL ARNO à Peschadoires (63)
- 46 000 € à la SARL SG THIVEL à Ris (63), sous la réserve énoncée dans le rapport.

##### ▪ **Contrat de génération**

*(page 17 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 14 700 € à la SARL CONVERS INDUSTRIES à Saint-Pal-de-Mons (43)
- 15 000 € à la SARL SG THIVEL à Ris (63).

##### ▪ **Aide au conseil créateurs**

*(page 19 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 900 € à M. EMMANUEL OSTY, pour financer un diagnostic préalable et une étude financière
- 5 000 € à M. CÉDRICK MACE, pour financer une étude commerciale et financière.

▪ **Plates-formes d'initiative locale**

*(page 21 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 25 000 € à la plate-forme d'initiative locale VICHY INITIATIVE à Vichy (03)
- 25 000 € à la plate-forme d'initiative locale INITIATIVE CRÉATION EN HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay (43) afin de leur permettre d'abonder leurs fonds de prêts.

▪ **Prime régionale à l'emploi**

*(page 23 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les primes régionales à l'emploi suivantes :

- 44 000 € à la SARL MARBRERIE GRANITERIE MOURIER à Prémilhat (03), sous réserve de la production d'une attestation établie par la DRIRE, certifiant que le dossier plan productique régional financé par l'État est soldé
- 40 000 € à la SARL CANTAL REPROGRAPHIE à Aurillac (15), sous réserve de la justification de l'obtention d'un concours financier de 280 000 €
- 24 000 € à la SARL EKTRO à Monistrol-sur-Loire (43)
- 24 000 € à la SARL MÉTALLERIE ORCETOISE à Orcet (43).

▪ **Plan productique régional**

*(page 32 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les aides suivantes :

- 33 800 € à la SARL PRESS STEEL à Yzeure (03)
- 20 000 € à la SARL DECHAUD ANDRÉ MÉCANIQUE à Prémilhat (03)
- 42 000 € à la SARL LHÉRITIER ET FILS à Saint-Mamet (15), sous réserve de l'obtention d'un concours financier de 150 000 €
- 81 000 € à la SA VEDREINE ET CIE à Sansac-de-Marmiesse (15), sous réserve de la production d'une attestation établie par la DRIRE, certifiant la suppression du matériel polluant du parc de machines de l'entreprise
- 13 400 € à la SARL JABRIN-COURT à Saint-Maurice-de-Lignon (43)
- 73 700 € à la SA FORGINAL INDUSTRIE à Thiers (63)
- 100 300 € à la SARL PRECIS-PLASTIC à Celles-sur-Durolle (63)
- 51 100 € à la SARL VIZA OUTILLAGE DE PRÉCISION à Courpière (63)
- 20 600 € à la SARL JAKUBOWSKI à Thiers (63).

*(Vote contre du Groupe Vert).*

▪ **Prime régionale à l'informatique**

*(page 43 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les primes régionales à l'informatique suivantes :

- 630 € à la SARL RAUSSOU ET FILS à Saint-Cernin (15)
- 1 360 € à la SARL ARVERNE MENUISERIES à Clermont-Ferrand
- 560 € à la SARL SORIMO à Aurillac (15).

▪ **Fonds régional d'aide à l'international**

*(page 47 du rapport)*

- Programme annuel de prospection

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 31 000 € à la SAS BIOCORP RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT à Saint-Beauzire (63)

- 23 000 € à la SASU CARTOLUX-THIERS à Peschadoires (63)
- 31 000 € à la SAS ÉLECTRO ALU à Châteldon (63)
- 26 500 € à la SAS RUBANS RENÉ HÉRAUD à Pont-Salomon (43)
- 31 000 € à la SAS THÉRIAS ET L'ÉCONOME à Thiers (63).

- Exposition à un salon international

La Commission permanente décide de retenir les demandes suivantes, alors qu'à la date de rédaction de ce rapport, les entreprises ont déjà engagé des dépenses relatives à leur exposition :

- 4 000 € à la SARL ALAIN SAINT-JOANIS à La Monnerie-Le-Montel (63)
- 4 000 € à la SARL DOZORME à La Monnerie-Le-Montel (63)
- 4 000 € à la SA INTERCHIM à Montluçon (03)
- 4 000 € à la SAS PAGÈS VÉDRENNE à Blavozy (43)
- 2 000 € à la SAS APTYS PHARMACEUTICALS à Saint-Beauzire (63)
- 2 000 € à la SAS AU NAIN COUTELIERS à Saint-Rémy-sur-Durolle (63)
- 2 000 € à la SA COTTEL-COM à Cusset (03)
- 2 000 € à la SA DESCOURS à Monistrol-sur-Loire (43)
- 2 000 € à L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE GERMAIN DELMAS à Brioude (43).

- **Aide au conseil**

*(page 58 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 16 000 € à la SA DUBOT ET FILS à Saint-Avit (63), pour financer une étude de faisabilité technique et économique d'une unité industrielle de première transformation de résineux de petits diamètres
- 10 900 € à l'ENTREPRISE INDIVIDUELLE ÉRIC MUZARD à Thiers (63), pour financer une étude de marché dans le secteur de la coutellerie sur le territoire britannique
- 6 700 € à la SAS FISCHER-CASTET à Thiers (63), pour financer une étude de faisabilité de robotisation du polissage de fusils à aiguiser.

- **Aide au recrutement de cadres**

*(page 62 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 31 000 € à la SAS CONCEPTION FABRICATION DE MACHINES (CMF) à Cébazat (63), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un directeur recherche et développement
- 17 800 € à la SARL GÉRARD TISSERAND ÉDITIONS à Romagnat (63), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un comptable
- 31 000 € à la SA VEDREINE ET CIE à Sansac-de-Marmiesse (15), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un responsable commercial, sous réserve de la production d'une attestation établie par la DRIRE certifiant la suppression du matériel polluant du parc de machines de l'entreprise
- 21 600 € à la SA FACOSA à La Monnerie-Le-Montel (63), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un directeur commercial
- 31 000 € à la SARL HUMUSTAR à Champeix (63), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un cadre technico-commercial
- 19 400 € à la SAS ALT-PARTNERS à Clermont-Ferrand, pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un chef de produit jouet.

▪ **Aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales**

*(page 71 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 52 700 € à la commune de CAYRES (43), pour contribuer à l'aménagement d'un parc d'activités
- 137 200 € à la communauté de communes des SUCS (43), pour contribuer à l'aménagement du parc d'activités "Les Rases" sur la commune d'Yssingeaux.

▪ **Aide à la réalisation d'usines**

*(page 75 du rapport)*

Ces projets répondant aux critères définis par l'assemblée régionale, la Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 92 000 € à la communauté de communes du PAYS DE MAURIAC (15), pour le projet immobilier de la SAS SOCIÉTÉ FROMAGÈRE DU PAYS DE MAURIAC sur la commune de Jaleyrac
- 33 700 € à la société de crédit-bail immobilier FRUCTICOMI, pour le projet immobilier de la SARL SAINT-ÉLOY MENUISERIE sur la commune de Saint-Éloy-les-Mines (63)
- 90 100 € à la société de crédit-bail immobilier UCABAIL, pour le projet immobilier de la SARL SALAISONS MASSARDIER sur la commune de Saint-Didier-en-Velay (43)
- 90 200 € à la société de crédit-bail immobilier FRUCTICOMI, pour le projet immobilier de la SARL CELLE sur la commune d'Yssingeaux (43).

▪ **Études**

*(page 81 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'ASSOCIATION LABORATOIRE INTERPROFESSIONNEL D'ANALYSES LAITIÈRES DU MASSIF CENTRAL (L.I.A.L.M.C.) à Aurillac (15), pour contribuer à la réalisation d'une étude juridique de faisabilité d'un projet de création d'une structure de commercialisation commune au L.I.A.L.M.C. et au Centre Interprofessionnel Laitier d'Analyses Auvergne Limousin (C.I.L.A.L.) à Theix, et ce bien que certaines dépenses aient déjà été engagées.

▪ **Commerce et artisanat**

*(page 84 du rapport)*

▪ Ateliers-relais

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 4 500 € à la commune de LE PIN (03), pour contribuer à la rénovation d'une boulangerie-pâtisserie.

▪ Multiplés ruraux

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 20 900 € à la commune de CHAUSSENAC (15)
- 31 000 € à la commune d'ANTIGNAC (15).

▪ Actions collectives

La Commission permanente décide d'attribuer une aide de 53 100 € au CONSEIL INTERCONSULAIRE D'AUVERGNE, pour contribuer aux frais engendrés par l'opération Transcommerce/Transartisanat.

▪ **Aide régionale au développement du commerce de proximité**  
(page 91 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les aides suivantes :

- 7 000 € à la SARL PRO CHIC (O'MOULINS) à Montluçon (03)
- 7 000 € à la SARL LIBRAIRIE PAPETERIE DU FAUBOURG à Saint-Flour (15)
- 7 000 € à la SARL DECHAUD AUDIO-VIDÉO-MÉNAGER à Brives-Charensac (43)
- 7 000 € à la SARL LE COMPTOIR DU MARTOURET au Puy-en-Velay (43)
- 7 000 € à la SARL ESPACE BEAUTÉ à Sainte-Sigolène (43)
- 7 000 € à l'entreprise DAUMONT à Châteldon (63)
- 7 000 € à la SARL ARTS ET CRÉATIONS à Clermont-Ferrand
- 7 000 € à la SARL QUINTY (CARRÉMENT SOIE) à Clermont-Ferrand.

▪ **Plan régional d'action en faveur du commerce de gros**  
(page 101 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 16 500 € à la SA MON JARDIN à Montluçon (03).

▪ **Économie sociale et solidaire : programme "nouveaux emplois, nouveaux services"**  
(page 104 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 6 870 € à la SARL LES ATELIERS DE LA BERGERIE à Dompierre-sur-Besbre (03), pour financer une partie des coûts liés à l'acquisition de matériels et logiciels informatiques
- 13 000 € à l'association ESPACE INFO JEUNES à Clermont-Ferrand, pour financer une partie des salaires et charges versés au titre des deux premières années d'embauche d'un informateur jeunesse, et ce bien que certaines dépenses aient déjà été engagées
- 8 000 € à l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE EMPLOI FORMATION (ADEL) à Saint-Pourçain-sur-Sioule (03), pour financer une partie des coûts liés à l'acquisition de matériels et logiciels informatiques.

La Commission permanente décide d'attribuer à la SARL NOUVELLES TECHNOLOGIES EN AUVERGNE (N.T.A) au Puy-en-Velay (43) une avance remboursable de 5 000 € destinée à soutenir l'effort de restructuration de cette entreprise et une subvention de 13 000 € destinée à financer une partie des salaires et charges versés au titre des deux premières années d'embauche d'un responsable de production.

▪ **Aide exceptionnelle au développement économique**  
(page 110 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer :

- une dotation de 15 000 € à l'AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT (ARD) à Clermont-Ferrand, qui constitue le 1<sup>er</sup> prix "Offrez-vous l'Auvergne" qui sera décerné dans le cadre du 9<sup>ème</sup> concours régional de création et reprise d'entreprises "Réussissez en Auvergne"
- un montant total de subventions de 103 500 € aux quatorze plates-formes d'initiative locale d'Auvergne suivantes, pour participer au financement des coûts d'étude, de gestion et de suivi des prêts d'honneur :
  - 5 700 € à ALLIER MÉTIERS INITIATIVES
  - 2 700 € à MONTLUÇON INITIATIVES
  - 3 300 € à MOULINS INITIATIVES
  - 4 200 € à VICHY INITIATIVES

- 15 300 € à CANTAL INITIATIVES
  - 3 900 € à BRIOUDE HAUT ALLIER INITIATIVES
  - 14 100 € à INITIATIVE CRÉATION EN HAUTE-LOIRE
  - 2 400 € à AT2I+
  - 19 800 € à CLERMONT AGGLO INITIATIVES
  - 5 400 € à CRÉA THIERS INITIATIVES
  - 6 600 € à ISSOIRE LEMBRON INITIATIVES
  - 7 800 € à SANCY VAL D'ALLIER INITIATIVE
  - 2 100 € à PAYS D'AMBERT INITIATIVES
  - 10 200 € à RIOM COMBRAILLES INITIATIVES
- une subvention de 100 000 € à la SAS FIMESPACE RACHELLO à Romagnat (63), destinée à l'accompagner dans son programme d'investissements matériels
- une subvention de 29 300 € à l'ENTREPRISE INDIVIDUELLE DE MÉCANIQUE GÉNÉRALE "ANDRÉ VAILLANT" au Cheix-sur-Morge (63), destinée à l'accompagner dans son programme d'investissements matériels, et ce bien que certaines dépenses aient été engagées.

▪ **Dérogations**

*(page 117 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accepter, concernant les opérations présentées dans le rapport, les dérogations à l'article 4 et à l'article 6 du règlement financier et comptable de la Région d'Auvergne du 30 juin 2003, les demandes de changements de bénéficiaires et d'imputation budgétaire, la demande de modification d'assiette d'investissement, la demande de modification des conditions de versements, les demandes de prolongations de délais de réalisations de programmes, la demande de modification de raison sociale ainsi que la demande de prolongation de délai de validité d'un avenant.

**TOURISME ET THERMALISME**

▪ **Tourisme et thermalisme**

*(page 127 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 50 500 € en faveur de huit associations à vocation touristique d'intérêt régional selon la répartition figurant dans le rapport.

▪ **Filière touristique : randonnée**

*(page 131 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 2 541 € au SYNDICAT MIXTE DES TROIS RIVIÈRES (43), pour participer à l'édition d'un topo-guide.

▪ **Filière Nature : Sports d'hiver**  
**Actions en faveur des stations classées**

*(page 133 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 190 500 € à la communauté de communes du SANCY, pour financer la création d'une retenue d'eau collinaire et d'une usine à neige sur la station du Mont-Dore et d'accepter que les travaux aient débuté avant la présente décision.

## ▪ **Politique de développement territorial touristique**

*(page 135 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention globale de 185 469 € aux maîtres d'ouvrage effectifs des opérations inscrites dans la 2<sup>ème</sup> tranche du Pôle Touristique de l'Emblavez (43), selon la répartition présentée dans le rapport et d'accepter que les opérations aient débuté avant la présente décision
- d'attribuer une subvention de 32 015 € aux maîtres d'ouvrage effectifs des opérations inscrites dans la 1<sup>ère</sup> tranche du Pôle Touristique du Haut-Allier – Brivadois (43), selon la répartition présentée dans le rapport et d'accepter que les opérations aient débuté avant la présente décision
- d'attribuer une subvention de 37 305 € au SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU BASSIN DE SIOULE (03), pour financer la 5<sup>ème</sup> tranche du programme Point Fort Touristique "Sioule, Boubles et Colettes"
- d'attribuer une subvention de 521 € à la commune de GELLES (63), dans le cadre du programme touristique de Sivolcania pour financer la 6<sup>ème</sup> tranche, et d'accepter que les opérations aient débuté avant la présente décision
- d'attribuer une subvention de 23 613 € au SYNDICAT MIXTE DE DÉVELOPPEMENT DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE (15), pour contribuer à la réalisation d'études de développement touristique de son territoire et d'accepter que les opérations concernées aient débuté avant la présente décision
- d'attribuer une subvention de 27 500 € à la communauté d'agglomération MOULINS COMMUNAUTÉ (03), pour contribuer aux études de développement touristique des territoires de Moulins Communauté et de la communauté de communes "En Bocage Bourbonnais", et d'accepter que les opérations concernées aient débuté avant la présente décision
- de transférer, au bénéfice de la commune de PAULHAGUET (43), la subvention attribuée le 3 juin 2002 pour l'opération de réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux du camping de Paulhaguet, dans le cadre du programme Point Fort Touristique du Haut-Allier (4<sup>ème</sup> génération – zone nord).

## ▪ **Grands sites**

*(page 146 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 44 356 € à la commune du PUY-EN-VELAY (43), pour contribuer au réaménagement de la place des Tables, qui sera réalisé par la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale du Velay, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement passée avec la ville (programme Grand Site 3<sup>ème</sup> génération) et d'accepter que les travaux aient débuté avant la présente décision.

## ▪ **Hôtels et restaurants**

*(page 148 du rapport)*

### ▪ Acquisitions

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL "MNSPL", une aide régionale aux fonds propres de 38 000 € pour participer à l'acquisition du restaurant "Le Cyrano" à Vichy (03)
- à la SARL "RESTAURANT LE SAINT GEORGES", une aide régionale aux fonds propres de 46 000 € et une aide à l'acquisition pour jeunes professionnels de 16 000 € pour participer à l'acquisition du fonds de commerce de l'hôtel-restaurant "Le Saint Georges" à Riom-ès-Montagnes (15)
- à la SARL "L'ARVERNE", une aide régionale aux fonds propres de 46 000 € et une aide à l'acquisition pour jeunes professionnels de 16 000 € pour participer à l'acquisition du fonds de commerce de l'Hôtel des Bains à Vic-sur-Cère (15)
- à MME CORINNE FOURNIER, une aide régionale aux fonds propres de 46 000 € et une aide à l'acquisition pour jeunes professionnels de 16 000 € pour participer à l'acquisition du restaurant

"L'Aubergne des Skieurs" au Mont-Dore (63) et d'accepter que les travaux aient débuté avant la présente décision

- à MELLE LAURENCE BOURDEAU, une aide régionale aux fonds propres de 13 600 € et une aide à l'acquisition pour jeunes professionnels de 16 000 € pour participer à l'acquisition du fonds de commerce de l'Hôtel de la Poste à Coudes (63)
- à la SARL "MARHABA", une aide régionale aux fonds propres de 40 000 € pour participer à l'acquisition du fonds de commerce de l'Hôtel de la Dore à Ambert (63)
- à MME ET M. LIGERON, une aide régionale aux fonds propres de 46 000 € pour participer à l'acquisition du fonds de commerce de l'hôtel "Les Volcans" à Murol (63)
- à MME ET M. MICHEL GAILLET, une aide régionale aux fonds propres de 46 000 € pour participer à l'acquisition du fonds de commerce de l'hôtel-restaurant "Le Levant" à Besse et Saint-Anastaise (63)
- à l'EURL "LES ENFANTS D'ABORD", une aide régionale aux fonds propres de 20 000 € pour participer à l'acquisition du restaurant "La Bourrée Fantastique" à La Bourboule (63).

#### ▪ Modernisations

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la communauté de communes de LA PLANÈZE (15), une subvention pour travaux de 32 000 € et une avance remboursable de 16 000 € pour participer à la rénovation et à la restructuration de l'hôtel-restaurant "Le rendez-vous des chasseurs" à Talizat (15) et d'accepter que les travaux aient débuté avant la présente décision
- à M. SERGE COLOMB, une subvention pour travaux de 32 000 €, une avance remboursable de 16 000 €, une subvention pour la création d'équipements complémentaires de loisirs de 9 000 € et une subvention pour une mission d'expertise-projet de 915 € pour participer à la modernisation de l'hôtel-restaurant des Voyageurs à Saint-Anthème (63)
- à la SA "HÔTELS ATMOSPHERE", une subvention pour travaux de 90 000 € et une avance remboursable de 45 000 € pour participer à la modernisation de l'hôtel "Coubertin" à Clermont-Ferrand
- à M. JULIEN CHAPUS, une subvention pour travaux de 16 730 € pour participer à la rénovation du restaurant "Julien Chapus" à Sauxillanges (63)
- à MME ET M. JEAN-MARC LACOUR, une subvention de 920 € pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de modernisation de l'hôtel-restaurant "Les Tilleuls" à Saint-Priest-des-Champs (63)
- à la SNC CHEFDEVILLE PÈRE ET FILS, une subvention de 915 € pour l'expertise architecturale et de décoration et une subvention de 960 € pour l'expertise-projet concernant le projet de modernisation de l'hôtel-restaurant "La Crémaillère" à Miremont (63).

#### ▪ Certification "Qualité Auvergne"

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL "LE FORT DU PRÉ", une subvention de 726 € pour la réalisation de l'audit de suivi n° 3 concernant l'hôtel-restaurant "Le Fort du Pré" à Saint-Bonnet-le-Froid (43)
- à M. DAVID LAVURI, une subvention de 440 € pour la réalisation de l'audit de suivi n° 1 concernant l'auberge "Le Saint Georges" à Saint-Georges-de-Mons (63).

#### ▪ Hôtellerie de plein air

*(page 170 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la commune de VOLVIC (63), une subvention pour travaux de 51 100 € pour la création d'un camping 4 étoiles de 73 emplacements nus et une subvention pour la création d'habitations légères de loisirs de 20 000 €

- à la SARL "CONCEPT LOISIRS SERVICES", une subvention pour travaux de 26 203 €, une subvention de 9 000 € pour la création d'équipements de loisirs et une subvention de 20 000 € pour la création d'habitations légères de loisirs en vue du classement 3 étoiles du camping "Le Marais" à Murol (63)
- à M. MICHEL JOUAN, une subvention de 4 713 € pour participer à l'installation d'une aire de jeux pour enfants au camping 3 étoiles "Le Moulin de Serre" à Singles (63)
- à la communauté d'agglomération du BASSIN D'AURILLAC, une subvention de 5 618 € pour participer à la modernisation du camping de la Cère à Arpajon-sur-Cère et du camping du Moulin à Jussac
- au syndicat mixte d'aménagement touristique du PAYS DE TRONÇAIS, une subvention de 6 440 € pour participer à la création d'un équipement de loisirs au camping de Champ Fossé à Saint-Bonnet-Tronçais (03)
- à la communauté de communes NORD LIMAGNE, une subvention de 920 € pour l'expertise architecturale et de décoration et une subvention de 960 € pour l'expertise-projet concernant le projet de rénovation du camping à Aubiat (63).

▪ **Meublés de tourisme**

*(page 181 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 12 000 € à M. AXEL RIVES pour participer au transfert d'un gîte d'étape "Rando'Plume" sur la commune de Mandailles (15).

▪ **Aide au développement d'une offre touristique régionale innovante**

*(page 183 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 90 588 € à la SCI "FERMAL", pour participer à la rénovation de la Ferme de Lavée à Yssingeaux (43) et d'accepter que les travaux aient commencé avant la présente décision.

▪ **Hôtels et restaurants : dérogations**

*(page 186 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- de prendre note du changement de bénéficiaire de la subvention pour une mission d'expertise-projet attribuée le 14 février 2005 à MME DUVERNEY pour le projet de modernisation de l'hôtel-restaurant "Les Cèdres Bleus" à Aurec-sur-Loire (43), au profit de la SARL "TY BREIZ"
- d'accepter la nouvelle ventilation de la subvention attribuée le 11 avril 2005 à M. CHRISTOPHE FAURD, pour l'acquisition du restaurant "La Taverne des Laboureurs" à Thuret (63) comme suit : 14 490 € au titre de l'aide régionale aux fonds propres et 16 000 € au titre de l'aide à l'acquisition pour jeunes professionnels.

**AGRICULTURE ET FORÊT**

▪ **Installation des agriculteurs**

*(page 189 du rapport)*

- Accès au foncier

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 12 610 € à la SAFER AUVERGNE pour les dossiers dont la liste figure dans le rapport
- d'accepter le principe d'engager cette aide auprès de la SAFER AUVERGNE et que le versement lui soit également adressé avec la liste des jeunes agriculteurs bénéficiaires
- de considérer que le stockage des terres peut avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ Animation et communication

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant global de 41 116 € à l'ADASEA DU CANTAL, répartie de la façon suivante :
  - 15 333 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 2 mai 2004
  - 25 783 € pour la période du 3 mai au 31 décembre 2004
- d'accepter que l'ensemble des dépenses relatives à l'action subventionnée aient eu lieu en 2004
- de procéder au paiement de la subvention sur la base des justificatifs requis dans le cadre de la convention signée avec l'ADASEA
- d'annuler la subvention d'un montant de 46 000 € attribuée à l'ADASEA DU CANTAL par le Commission permanente le 12 juillet 2004.

▪ Installation diversifiante

La Commission permanente décide :

- d'agréeer les dossiers présentés selon les modalités en vigueur au titre de l'année 2004 et d'attribuer des subventions pour un montant global de 6 000 € au bénéfice des jeunes agriculteurs dont la liste figure dans le rapport
- de considérer que les installations peuvent avoir débuté avant la présente décision.

▪ **Développement de l'emploi salarié**

*(page 195 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'allouer un montant global de subventions de 9 200 € aux groupements d'employeurs dont la liste figure dans le rapport
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour procéder au paiement de ces aides au vu du justificatif d'embauche et du contrat de travail
- de considérer que ces embauches peuvent avoir eu lieu avant la présente décision.

▪ **Diversification des productions et des activités agricoles**

*(page 197 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 108 260 € aux bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport et d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la présente décision.

▪ **Soutien à l'apiculture**

*(page 200 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une aide d'un montant de 90 000 € à l'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'APICULTURE EN AUVERGNE
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour procéder au paiement de cette aide au vu des pièces mentionnées dans la convention d'exécution du programme
- de considérer que les opérations subventionnées peuvent avoir fait l'objet d'un début d'exécution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

▪ **Production laitière**  
(page 203 du rapport)

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 17 831 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport et de considérer que les investissements subventionnés peuvent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Production de viande bovine**  
(page 206 du rapport)

La Commission permanente décide de retenir l'ensemble des demandes d'aide régionale présentées dans le rapport pour un montant global de subventions de 20 002 €.

▪ **Production ovine**  
(page 209 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de répartir un montant global de subventions de 9 936 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport
- d'accepter que, pour le dossier de M. ROLAND VEYRAC à Vorey (43), les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Production porcine**  
(page 213 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de retenir les demandes d'aide régionale présentées dans le rapport pour un montant global de subventions de 24 400 €
- de considérer que les investissements subventionnés peuvent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision
- d'accepter le principe que la subvention attribuée à l'EARL PORCI.NET à Moureuille (03) annule et remplace celle attribuée le 15 novembre 2004.

▪ **Production avicole**  
(page 216 du rapport)

La Commission permanente décide, en faveur du programme " Aide à la rénovation des bâtiments avicoles" :

- de répartir un montant global de subventions de 36 028 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour procéder au paiement de ces aides au vu des factures acquittées par les bénéficiaires, transmises par l'Association Auvergne Développement Avicole.

▪ **Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole**  
(page 219 du rapport)

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 44 339 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport et de considérer que les investissements subventionnés peuvent avoir fait l'objet d'un commencement d'exécution avant la présente décision.

▪ **Aide aux investissements réalisés par les CUMA**

*(page 224 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 288 123 € aux différents bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport
- d'accepter le principe que les investissements financés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution à partir de la date de l'accusé de réception.

▪ **Amélioration génétique et désaisonnement chez les ovins**

*(page 230 du rapport)*

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 25 390 € entre les différents bénéficiaires tel qu'indiqués dans le rapport et de considérer que les investissements subventionnés peuvent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Production caprine**

*(page 235 du rapport)*

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 18 031 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport et d'accepter que les acquisitions de cheptel subventionnées aient été réalisées avant la présente décision.

▪ **Aides en faveur des produits de qualité**

*(page 238 du rapport)*

▪ **Soutien aux manifestations**

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 60 000 € à l'APRAMAC pour l'organisation du Sommet de l'Élevage à la Grande Halle d'Auvergne (63) du 6 au 8 octobre 2005
  - 40 000 € au HERD BOOK CHAROLAIS, pour l'organisation du Concours spécial Charolais à la Grande Halle d'Auvergne (63) du 6 au 8 octobre 2005
  - 1 500 € à l'ENILV (Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole Georges Pompidou) pour l'organisation du concours européen de dégustation de produits laitiers à Aurillac (15) le 14 avril 2005
  - 3 000 € à la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'ALLIER, pour l'organisation du Concours général agricole à Moulins (03) du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2005
  - 2 000 € au SYNDICAT DES ÉLEVEURS DE BOVINS CHAROLAIS DU CANTAL, pour l'organisation du concours régional Charolais à Saint-Flour (15) les 15 et 16 octobre 2005
  - 3 000 € à l'association pour la mise en valeur de l'agrément "Salers site remarquable du goût" pour l'organisation du Salon de printemps du site remarquable du goût du Grand Pays de Salers à Salers (15) du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai 2005
  - 5 000 € à la Fédération régionale des CIVAM D'AUVERGNE, pour l'organisation de l'opération "L'Auvergne de ferme en ferme" les 23 et 24 avril 2005 (*vote contre du Groupe UPA*)
  - 4 500 € à la CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE D'AUVERGNE, pour la participation au SQUALIM à Nantes du 6 au 8 juin 2005
- de procéder au paiement de ces subventions au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier et de documents attestant de la mise en évidence de la participation financière du Conseil régional d'Auvergne
- de considérer que l'organisation des manifestations subventionnées peut avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- Soutien aux démarches de qualité

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 25 000 € à l'association FROMAGES D'AUVERGNE, pour la réalisation d'actions de communication hors Auvergne dans le cadre du plan d'actions 2005 de l'association
  - 4 000 € à la SA JAMBON ET FILS, pour la réalisation d'une étude d'opportunité d'un signe officiel de qualité pour une filière seigle en Margeride
  - 20 000 € à l'association PROMOTION PRODUCTION VEAUX DES MONTS DU VELAY-FOREZ, pour la réalisation d'un programme de promotion et de communication sur le Label Rouge "Le Vedelou"
  - 8 000 € à la CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE D'AUVERGNE, pour l'animation du programme de valorisation des produits
- de procéder au paiement de ces subventions au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier et de documents attestant de la mise en évidence de la participation financière du Conseil régional d'Auvergne
- de considérer que les actions subventionnées peuvent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- **Développement de l'agriculture biologique**

*(page 257 du rapport)*

- Construction d'une fromagerie pour la transformation de lait issu de l'agriculture biologique à Saint-Genès-La-Tourette (63)

La Commission permanente décide d'allouer à titre exceptionnel une aide d'un montant de 25 000 € à la SARL LAITERIE DE LA TOURETTE à Saint-Genès-La-Tourette et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour procéder au paiement de cette aide au vu des factures acquittées.

- Aide à l'acquisition de matériel spécifique à l'agriculture biologique

La Commission permanente décide de retenir à titre dérogatoire la demande d'aide régionale présentée dans le rapport pour un montant de 1 155 € et d'accepter le principe que l'investissement subventionné puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la présente décision.

- Promotion et communication

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une aide de 3 000 € à AUVERGNE BIOLOGIQUE, pour la réalisation de matériel de promotion des produits biologiques
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour procéder au paiement de cette aide au vu des pièces mentionnées dans la convention d'exécution du programme
- de considérer que l'opération subventionnée peut avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- **Voirie forestière**

*(page 263 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'A.S.A. DU PUY DE LA TUILE, pour la réalisation de travaux de desserte forestière sur la commune de Deux-Verges (15)
- de considérer que les investissements subventionnés peuvent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision

- de procéder au versement de cette aide dans les conditions prévues par la convention relative à la gestion en paiement dissocié par le CNASEA de la mesure i.2.3 du Plan de développement rural national en date du 7 avril 2005.

▪ **Promotion du bois dans la construction**

*(page 267 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'annuler la décision du 1<sup>er</sup> mars 2004, attribuant une subvention de 23 750 € au syndicat intercommunal des QUATRE CANTONS pour la réalisation d'un manège équestre en bois
- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 23 000 € à la commune de SAINT-MARTIN-VALMEROUX (15)
  - 10 440 € à l'EURL GUIBERT à Marcolès (15)
  - 9 400 € à l'entreprise J.V. AGENCEMENT à Montfaucon-en-Velay (43)
- de considérer que les travaux subventionnés peuvent avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la présente décision.

▪ **Études**

*(page 271 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 10 000 € à la CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE D'AUVERGNE, en vue de la réalisation d'une étude relative à l'optimisation de l'utilisation des aliments concentrés dans l'alimentation des vaches laitières
- 2 850 € à la Fédération régionale des CUMA D'AUVERGNE, pour la réalisation d'une étude relative aux salariés de CUMA
- 7 500 € à la Fédération régionale des CIVAM D'AUVERGNE, pour la réalisation d'une étude relative aux exploitations de petite taille.

La Commission permanente décide d'accepter que les études subventionnées aient pu avoir débuté avant la présente décision et de procéder au versement de ces aides au vu d'un rapport d'exécution technique et financier et d'une copie de l'étude.

## **POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

### **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

▪ **Fonctionnement des lycées publics : dotations complémentaires**

*(page 277 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder une dotation complémentaire de fonctionnement de 14 600 €, répartie comme suit :

- 4 700 € pour le lycée *Val d'Allier* à Varennes-sur-Allier
- 9 900 € au lycée agricole *Tourret* à Moulins-Neuvy.

▪ **Dotations forfaitaires pour travaux urgents dans les établissements publics**

*(page 279 du rapport)*

La Commission permanente décide d'abonder la dotation pour travaux urgents en faveur des établissements suivants, pour un montant total de 50 100 € réparti de la manière suivante :

- 17 000 € pour le lycée agricole d'Yssingaux

- 13 700 € au lycée *Sidoine Apollinaire* à Clermont-Ferrand
- 19 400 € au lycée *Gilbert Romme* à Riom.

▪ **Programme prévisionnel des investissements et programme général annuel de travaux dans les lycées**

(page 281 du rapport)

Pour l'extension et la restructuration du lycée agricole *Louis Mallet* à Saint-Flour, la Commission permanente décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe ayant pour mandataire le cabinet CLEF DE VOÛTE et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec cette équipe le marché correspondant et ses avenants éventuels.

Pour la rénovation-restructuration de la cité scolaire *Blaise de Vigenère* à Saint-Pourçain-sur-Sioule, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet BERNARD GALLON à Paris.

Pour la restructuration du lycée agricole *Georges Pompidou* à Aurillac, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet DANIEL MAROT à Aurillac.

Pour la rénovation de la cité scolaire de Presles à Vichy-Cusset, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet RENÉ DOTTELONDE à Paris.

Pour la rénovation de l'internat "filles" et la restructuration de la demi-pension au lycée *Pierre Boulanger* à Pont-du-Château, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet FAGET-GENDRE à Clermont-Ferrand.

Pour la construction de la Maison Internationale Interuniversitaire de Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet JEAN-FRANÇOIS PANTHÉON à Chamalières.

Pour la construction d'un hangar à poids lourds au lycée *Pierre Boulanger* à Pont-du-Château, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 2 au marché de travaux attribué à l'entreprise SOCOMA d'Aurec-sur-Loire.

▪ **Acquisitions de terrains**

(page 288 du rapport)

Pour le lycée agricole de Brioude-Bonnefont, la Commission permanente décide d'acquérir les parcelles de terres agricoles sises au lieu-dit "Le Chariol" sur la commune de Frugières-le-Pin (43), cadastrées section AB n° 155, section AC n° 41 et n° 43, au prix de 2 970,24 €, hors frais, pour les besoins de l'exploitation du lycée agricole de Brioude-Bonnefont et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer la promesse d'achat, l'acte de vente et tous documents relatifs à cette acquisition.

Pour le lycée *Marie Curie* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide de prendre acte de la cession gratuite par la ville de Clermont-Ferrand à la Région Auvergne des parcelles cadastrées BC n° 207 et n° 208 et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer l'acte de cession gratuite et tous documents relatifs à cette cession.

### ▪ **Décoration des constructions publiques**

*(page 290 du rapport)*

Dans le cadre de l'obligation de décoration des constructions publiques, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec les artistes suivants les marchés relatifs à la réalisation d'œuvres artistiques :

- extension du lycée *Léonard de Vinci* à Monistrol-sur-Loire : M. EMMANUEL LOUISGRAND, de Saint-Étienne
- construction de la Maison Internationale Interuniversitaire de Clermont-Ferrand : M. SAMUEL ROUSSEAU, de Grenoble
- construction du Pôle Chimie à Aubière : M. PIERRE DELLA GIUSTINA, de Saint-Étienne
- extension et restructuration du lycée agricole de Brioude-Bonnefont : M. LUC LÉONTOING, de Paris.

### ▪ **Équipement des lycées publics**

*(page 292 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'affecter 1 747 150 € pour les opérations en maîtrise d'ouvrage définies en annexes 1 et 2 du rapport
- d'attribuer un montant global de subventions de 2 180 700 € pour les opérations définies en annexe 2
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à lancer des appels d'offres pour la dévolution des équipements
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à avoir recours à la procédure négociée si un appel d'offres est infructueux
- de donner délégation à la Commission d'Appel d'Offres du Conseil régional d'Auvergne pour désigner les entreprises attributaires
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de fournitures à intervenir et les avenants éventuels aux dits marchés, ainsi que les marchés passés sans formalités préalables.

### ▪ **Aides à l'investissement dans les lycées privés et les maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation**

*(page 324 du rapport)*

La Commission permanente décide d'arrêter les programmes d'aides à l'investissement en faveur des établissements privés sous contrat d'association avec l'État, suivant le tableau figurant en annexe 2 du rapport, pour un montant global de subventions de 437 453 € et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer avec chacun des bénéficiaires une convention conforme à la convention-type annexée au rapport.

## **FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE**

### ▪ **Financement d'actions collectives de formation professionnelle continue**

*(page 335 du rapport)*

- **Financement de nouveaux projets de formation débutant en 2005**

La Commission permanente décide :

- d'approuver les 2 actions de formation professionnelle présentées dans le rapport, permettant de former 35 personnes pour un montant de 141 685 € dont :
  - 84 685 € pour la Région Auvergne (42 300 € en 2005 et 28 543 € en 2006)
  - 57 000 € pour le Fonds Social Européen objectif 2 (28 457 € en 2005 et 28 543 € en 2006)

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer, avec les organismes de formation, les contrats ainsi que leurs éventuels avenants.

- Modifications pour des formations ayant déjà fait l'objet d'une décision de la Commission permanente

La Commission permanente décide de prendre acte :

- des augmentations de volume d'heures qui entraînent un complément de financement de 13 999 € en 2005 (dont 7 000 € au titre du financement Région et 6 999 € au titre du Fonds Social Européen)
- de l'annulation de la formation "producteur de fruits rouges en moyenne montagne" organisée par le CFPPA D'YSSINGEAUX, qui entraîne une réduction de financement de 32 340 € en 2005.

- **Actions en faveur de jeunes en difficulté**

*(page 341 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'approuver les 12 actions en faveur de la formation et de l'insertion professionnelles des jeunes en difficulté présentées dans le rapport, permettant de former 160 personnes pour un montant de 207 900 €, 168 331 € pour la Région Auvergne et 39 569 € pour le Fonds Social Européen objectif 2
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer, avec les organismes de formation, les contrats ainsi que leurs éventuels avenants.

*(Vote contre du Groupe UPA).*

- **Actions en faveur de personnes en difficulté**

*(page 356 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'apporter en 2005 une aide de 10 000 € à l'association CHOM'ACTIF, pour un volume de 700 heures-stagiaires et concernant environ 50 personnes sans emploi bénéficiaires des minima sociaux suivants :

- RMIste
- allocation de solidarité spécifique
- allocation parent isolé

- d'accepter que ces formations aient pu démarrer avant la présente décision.

*(Abstention du Groupe UPA).*

- **Fonds d'Intervention Formation en faveur des entreprises**

*(page 359 du rapport)*

- Nouvelles demandes d'aides au titre du programme 2005

La Commission permanente décide d'accorder une aide globale de 116 465 €, dont 111 860 € en 2005, et 4 605 € en 2006 aux entreprises suivantes :

- *Secteur de l'industrie :*

- 7 861 € à OMNIUM TECHNIQUE INDUSTRIEL à Cournon d'Auvergne (63)
- 4 746 € à la COOPÉRATIVE D'EXPLOITATION DES ABATTOIRS DE BRIOUDE à Vieille-Brioude (43).

- *Secteur du bâtiment :*

- 2 205 € à l'entreprise DESMERCIERES à Moulins (03)
- 7 350 € à la SARL CAILLAUD BOURLEYRE à Vieille-Brioude (43)
- 3 465 € à la SARL FRAISSE ET FILS à Yssingaux (43).

- *Secteur du commerce :*

- 2 402 € à la LIBRAIRIE GÉNÉRALE VICHYSOISE à Vichy (03)
- 3 780 € à la SAS ÉQUIPEMENT AGRICOLE CANTALIEN à Naucelle (15)
- 6 174 € à l'entreprise FONTE FLAMME à Clermont-Ferrand
- 28 504 € à l'entreprise DETERCENTRE à Cournon d'Auvergne (63)
- 19 250 € à l'entreprise GLISSHOP à Aubière (63).

- *Secteur tourisme :*

- 13 818 € à l'entreprise LE PAL à Dompierre-sur-Besbre (03).

- *Secteur du thermalisme :*

- 11 550 € à la SAEM CALEDEN à Chaudes-Aigues (15).

- *Secteur services aux entreprises :*

- 2 000 € à la SA DIRECTIVE à Clermont-Ferrand.

- *Secteur édition :*

- 3 360 € à l'association COMMUNIQUER, INFORMER, VIVRE AU PAYS à Mende (48).

La Commission permanente décide d'accepter que certaines formations aient pu commencer ou être réalisées avant la présente décision et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec les entreprises les conventions et les éventuels avenants liés à ces actions.

- Modifications pour une formation ayant déjà fait l'objet d'une aide de la Commission permanente

Pour la formation "management", la Commission permanente décide de ramener la subvention attribuée à la SAS CROMARIAS de 10 080 € à 4 961 €, soit une réduction de subvention de 5 119 € et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant correspondant à cette modification.

- **Fonds d'Intervention Formation Jeunes**

*(page 399 du rapport)*

La Commission permanente décide d'apporter les financements pour les actions de formation présentées dans le rapport pour un montant total de 21 236 €, dont 13 824 € en 2005 et 11 047 € en 2006, sous réserve du vote du budget pour l'année 2006 et d'accepter l'ajustement de la subvention pour le Centre Hospitalier de Néris-les-Bains.

- **Aides à l'investissement en faveur des centres de formation**

*(page 406 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 25 190 € à la FÉDÉRATION COMPAGNONNIQUE DES MÉTIERS DU BÂTIMENT à Aubière (63), pour l'acquisition de matériels professionnels et informatiques
- 24 028 € à l'INFA AUVERGNE BOURGOGNE LIMOUSIN à Clermont-Ferrand, pour l'achat et l'installation de 22 postes informatiques.

▪ **Aide à la formation de personnes en activité travaillant dans des structures à vocation régionale**

*(page 408 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- de répondre favorablement aux demandes de financement déposées par les différentes structures à vocation régionale et de remplacer la Fédération Régionale des Offices de tourisme et des Syndicats d'Initiative par le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne comme organisme bénéficiaire de cette aide et dont le détail figure dans les fiches présentées dans le rapport
- de retenir la somme globale de 121 080,40 € au titre de l'année 2005 au profit de ces structures, dont 60 540,20 € au titre du financement de la Région Auvergne et 60 540,20 € au titre du Fonds Social Européen objectif 2
- d'accepter que certaines formations aient pu commencer avant la présente décision.

▪ **Aides à l'investissement en faveur de l'apprentissage**

*(page 416 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions d'aide à l'investissement en faveur des CFA du BTP, des CFA interprofessionnels, des CFA agricoles, du CFA industriel et du CFAS, selon les tableaux joints en annexe du rapport, pour un montant total de 709 209 €, dont 426 365 € s'imputent sur la part du financement de la Région Auvergne prévue au contrat État/Région, répartis comme suit :

- 101 450 € pour les CFA publics
- 324 915 € pour les CFA privés.

▪ **Ouverture de nouvelles formations par apprentissage**

*(page 436 du rapport)*

La Commission permanente décide d'autoriser l'ouverture du BEP "carrières sanitaires et sociales" et du BTS "banque" à l'Institut des Métiers de Clermont-Ferrand à la rentrée de septembre 2005, et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les avenants correspondants aux conventions conclues entre la Région Auvergne et cet établissement, afin d'intégrer cette décision.

**SERVICES COMMUNS**

▪ **Prestations de services en faveur de l'apprentissage**

*(page 437 du rapport)*

La Commission permanente décide de verser une somme de 11 572,38 € à la société YMAG-BFC SA au titre de son service de maintenance évolutive pour l'année 2004.

▪ **Études sur la formation**

*(page 438 du rapport)*

- **Élaboration par la Région Auvergne du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDF)**

La Commission permanente décide :

- de lancer l'élaboration d'un Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles selon les axes et modalités détaillés dans le rapport

- de prévoir une somme de 120 000 € permettant de mener, si besoin est, les études nécessaires et de faire appel à des prestataires extérieurs pour assurer tout ou partie de la phase de consultation et de concertation, en appui des services de la Direction de la Formation
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour arrêter la liste détaillée des prestations qui pourraient être ainsi réalisées
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer tout document et à régler toute facture inhérente à cette opération.

- Observatoire Régional des Qualifications et des Formations d'Auvergne : programme de travail pour l'année 2005

La Commission permanente décide :

- d'adopter le programme 2005 de l'Observatoire Régional des Qualifications et des Formations d'Auvergne tel que détaillé dans l'annexe du rapport et d'accepter que certaines actions aient déjà débuté
- d'assurer, pour le compte de l'Observatoire Régional, la maîtrise d'œuvre de ce programme et d'y consacrer un budget global de 233 007 € sur l'année 2005
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à faire appel à des prestataires extérieurs pour la mise en œuvre de ce programme
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer tout document relatif à ce programme, notamment la convention par laquelle l'État versera sa quote-part, d'un montant maximal de 103 685 €, et toute facture afférente à ces opérations.

- Étude sur la décentralisation des formations du secteur sanitaire et social

La Commission permanente décide :

- de lancer une étude sur les métiers, qualifications et formations du secteur sanitaire et social concernés par le transfert de compétences aux régions, initié par la loi du 13 août 2004
- de consacrer à cette étude la somme maximale de 90 000 € TTC
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à faire appel à des prestataires extérieurs pour la réaliser
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer tous documents et à régler toutes factures afférents à cette opération.

- Audit du CFA de Bains

La Commission permanente décide de confier à un cabinet spécialisé un audit organisationnel et financier de l'Institut de Formation Professionnelle de Bains pour un montant de 30 000 € et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer tous les documents relatifs à cet audit.

- Étude préalable à la création d'un pôle de compétences "Métiers de la Pierre" à l'École Départementale d'Architecture de Volvic

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'École Départementale d'Architecture de Volvic pour la réalisation d'une étude relative à la création d'un pôle de compétences "Métiers de la Pierre" et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer tous documents relatifs au versement de cette subvention.

### ▪ **Information sur la formation**

*(page 464 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes aux manifestations à venir et aux manifestations déjà organisées à la date de la décision :

- 1 500 € à l'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (APMEP), pour l'organisation du rallye mathématique Auvergne/Sétif/Thuringe 2005
- 6 000 € à l'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA PÂTISSERIE, pour l'organisation du concours du meilleur apprenti pâtissier de France
- 1 000 € à la SOCIÉTÉ DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE, pour la présentation de 60 chefs d'œuvre à Polydôme du 2 au 5 juin 2005
- 3 000 € à l'ASSOCIATION LOG'IN (étudiants en informatique de l'IUT de Montluçon), pour l'organisation sur deux sites d'un concert à vocation pédagogique
- 800 € au lauréat du prix de l'Éducation 2005.

La Commission permanente décide de procéder à des modifications d'imputation budgétaire et à une modification de bénéficiaire comme il est précisé dans le rapport (décision de la Commission permanente du 11 avril 2005 au lycée de Chamalières dans le cadre de l'opération "légumes en vedettes").

### ▪ **Information sur la formation : mise à disposition de carnets de correspondance**

*(page 468 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- de consacrer une somme maximale de 60 000 € à la conception graphique, à la fabrication et à la livraison des carnets de correspondance pour la rentrée 2005
- d'accepter que les lettres de commande relatives à cette opération soient antérieures à la présente décision
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à régler toute facture afférente à cette opération.

## **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE**

### ▪ **Communication scientifique – Fonctionnement du Comité Auvergne pour la Recherche et la Technologie**

*(page 469 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'allouer les subventions figurant sur une liste dans le rapport, pour l'organisation de colloques d'un montant total de 30 000 €, et ce, à titre dérogatoire, quelle que soit la date de réalisation des manifestations au cours de l'année 2005 :
- 12 750 € à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL
- 5 850 € à l'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
- 11 400 € à l'UNIVERSITÉ D'AUVERGNE.

La Commission permanente décide de verser la somme de 15 000 € à l'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE EN AUVERGNE (A.D.E.R.), gestionnaire des crédits de fonctionnement du Comité Auvergne pour la Recherche et la Technologie et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer avec le Président de l'A.D.E.R. la convention correspondante et passer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.

## **DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC**

- **Contrat régional de développement durable du territoire**  
**Fonds régional d'aménagement du territoire 2003-2004**  
**Fonds régional d'aménagement et de développement durable du territoire**  
*(page 473 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le contrat régional de développement durable du territoire du SMADC DES COMBRAILLES (63) et des communautés de communes qui le composent
- d'agréer le programme prévisionnel de ces différentes structures
- d'attribuer au SMADC DES COMBRAILLES une subvention de 25 000 € pour financer l'animation du Pays des Combrailles pour l'année 2005.

- **Petites villes d'Auvergne**  
*(page 476 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 160 000 € à la commune de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS (03), pour financer l'aménagement d'une maison des jeunes et de la culture dans un ancien local commercial
- 74 200 € à la commune d'YTRAC (15), pour financer les opérations prévues en 2005 et d'accepter que les travaux aient débuté avant la présente décision.

- **Mise en valeur des bourgs d'Auvergne**  
*(page 480 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions détaillées dans le rapport pour un montant global de subventions de 470 800 € et d'autoriser le démarrage anticipé des opérations des communes de SAINT-VERT (43), AULHAT-SAINT-PRIVAT et ORCINES (63).

### **POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE**

- **Habitat des territoires ruraux - public**  
*(page 485 du rapport)*

Au titre de l'action "Aménagement de logements locatifs", la Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 53 100 € entre les différents bénéficiaires présentés dans le rapport ; d'accepter le démarrage anticipé des opérations de LALIZOLLE (03), de SAINT-GÉRAND-LE-PUY (03), de NEUILLY-EN-DONJON (03), de LIEUTADÈS (15) et d'AUBIAT (63) ; d'autoriser le démarrage de l'opération de CUSSAC (15) jusqu'au 8 septembre 2004.

▪ **Habitat des territoires ruraux - privé**

*(page 488 du rapport)*

Au titre de l'action "Assistance à la réhabilitation de l'habitat ancien", la Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 17 500 €.

Au titre de l'action "Prime régionale contre la vacance des logements", la Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 4 800 € entre les différents bénéficiaires mentionnés dans le rapport.

Au titre de l'action "Logements locatifs ruraux", la Commission permanente décide d'attribuer les subventions détaillées dans le rapport pour un montant global de 15 150 €.

▪ **Maintien à domicile des personnes âgées**

*(page 492 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 64 000 € à la commune de SAINT-MARTIN-VALMEROUX (15).

▪ **Équipement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et des foyers-logements**

*(page 494 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 17 200 € au SIVU du CANTON de MANZAT (63).

## **ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES**

### **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES**

▪ **Plan bois-énergie**

*(page 497 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 607 352 € destinées à financer les opérations indiquées dans le rapport dont :

- 571 244 € au bénéfice des communes ou groupements de communes

- 36 108 € au bénéfice des organismes privés et des particuliers.

▪ **Plan soleil**

*(page 500 du rapport)*

- **Installations individuelles pour la production d'eau chaude solaire thermique**

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 96 200 € destinées à financer les projets solaires individuels des particuliers mentionnés dans le rapport.

- **Équipement solaire collectif**

La Commission permanente décide d'attribuer une aide de 2 734 € à la ville de CLERMONT-FERRAND pour financer l'équipement solaire collectif des vestiaires du stade Leclanché et de prendre en compte les dépenses engagées avant la présente décision.

- Installation de centrales photovoltaïques

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 285 € à MME ET M. TCHOUBAR, pour financer une installation photovoltaïque à Charmeil (03)
- 7 089 € à M. MICHEL BUSSAC, pour financer une installation photovoltaïque à Brioude (43).

- **Contrats de rivières et de lacs - SAGE**

*(page 509 du rapport)*

- Contrat de rivière Cère Amont (Cantal)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention plafonnée à 27 000 € à la communauté d'agglomération d'AURILLAC pour financer les travaux de réhabilitation de seuils en rivière menés sur son territoire et de retenir les dépenses engagées avant la présente décision. Cette opération viendra clore le volet du contrat de rivière Cère Amont consacré à la réhabilitation de seuils en rivière.

- Contrat de rivière Célé (Cantal, Lot)

La Commission permanente décide d'attribuer à l'ASSOCIATION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU LOT :

- une subvention de 11 000 € destinée à financer la 2<sup>ème</sup> phase d'inventaire de l'ensemble des zones humides du bassin versant du Célé
- une subvention de 13 400 € destinée à soutenir les dépenses de communication et de sensibilisation engagées en 2004 et 2005
- une subvention de 5 900 € destinée à soutenir l'animation du volet agricole.

- **Valorisation de la rivière Allier**

*(page 512 du rapport)*

- Préservation des espaces naturels d'Allier et de Loire

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature :

- 100 000 € au CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'AUVERGNE pour financer une 3<sup>ème</sup> tranche d'intervention en faveur des milieux naturels de l'Allier et de la Loire (études et plans de gestion, travaux de réhabilitation, d'entretien, suivi scientifique, équipements d'ouverture au public, outils de communication régionale)
- 65 000 € à la LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX – DÉLÉGATION AUVERGNE, pour financer une 3<sup>ème</sup> tranche d'intervention en faveur des milieux naturels de l'Allier et de la Loire (études et plans de gestion, travaux de réhabilitation, d'entretien, suivi scientifique, équipements d'ouverture au public).

La Commission permanente décide d'autoriser la prise en compte des dépenses réalisées antérieurement à la présente décision.

- Aménagement des berges de l'Allier – continuum de randonnée de Pont-du-Château à Cournon d'Auvergne (63)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 29 825 € à la commune de PONT-DU-CHÂTEAU
  - 7 750 € à la communauté de communes de MUR-ÈS-ALLIER
  - 48 060 € à la commune de COURNON D'AUVERGNE
- pour financer les travaux d'aménagement des berges de l'Allier et les équipements d'accueil du public.

▪ **Pollution des eaux**  
(page 525 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 2 000 € au LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE ET FORESTIER DE BRIOUDE-BONNEFONT, pour l'acquisition d'une désherbineuse.

▪ **Actions pilotes**  
(page 527 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer :

- un total de subventions de 25 440 € au PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne, dont :
  - 19 600 € destinés à financer la réalisation d'un jeu sur le Parc et ses missions
  - 5 840 € pour financer un programme de plantation de haies dont l'animation sera confiée à la mission haie du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne et de l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne
- une subvention de 40 000 € au PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS-FOREZ destinée à financer le projet "Cinergie de sensibilisation des scolaires aux énergies sur l'année scolaire 2004-2005 et sa poursuite sur la rentrée scolaire 2005

La Commission permanente décide de prendre en compte les dépenses engagées antérieurement à la présente décision.

▪ **Espèces et milieux naturels remarquables**  
(page 535 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 15 700 € au CONSERVATOIRE RÉGIONAL DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne pour financer la mise en œuvre d'un plan d'action régional en faveur de la préservation des chauves-souris en Auvergne (travaux sur sites, recherche de sites, animation locale).

▪ **Réhabilitation des monts d'Auvergne**  
(page 537 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 13 000 € à la communauté de communes du SANCY (63) pour financer un programme de réhabilitation des sentiers de randonnée et des sites de la Banne d'Ordanche et du Puy Gros et de prendre en compte les dépenses engagées antérieurement à la présente décision.

▪ **Actions en faveur des entreprises**  
(page 539 du rapport)

La Commission permanente décide de soutenir le programme "IMPRIM'VERT" destiné à accompagner les professionnels de l'imprimerie et la communication graphique dans la mise en place d'une solution collective de meilleure gestion de leurs déchets d'activités et d'attribuer :

- 1 850 € à la CHAMBRE DE MÉTIERS D'Auvergne
- 2 650 € à la CHAMBRE DE MÉTIERS DE L'ALLIER
- 3 500 € à la CHAMBRE DE MÉTIERS DE LA HAUTE-LOIRE
- 5 250 € à la CHAMBRE DE MÉTIERS DU PUY-DE-DÔME

pour soutenir les opérations de conseils en entreprises, les actions de sensibilisation et de formation, la mise en œuvre du schéma de gestion collective des déchets et le suivi de son application en 2005, 2006 et 2007.

▪ **Sensibilisation et éducation**

*(page 542 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 000 € à la communauté d'agglomération du PUY-EN-VELAY (43), pour la mise en œuvre d'une action de sensibilisation auprès des scolaires sur le thème des transports urbains et d'accepter la prise en compte des dépenses engagées avant la présente décision
- 6 600 € à la FREDON AUVERGNE, pour la réalisation et l'édition de documents d'information relatifs à la surveillance et à la maîtrise des populations de campagnols terrestres
- 2 500 € à l'UNIVERSITÉ POPULAIRE ET CITOYENNE, en vue de l'organisation d'un forum éco-habitat à Gerzat en 2005.

▪ **Dérogations**

*(page 546 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'accorder un délai supplémentaire d'un an pour le commencement des travaux liés aux opérations dont la liste figure dans le rapport
- d'accorder à la commune de TOURNEMIRE une dérogation à l'article 7 du règlement financier et comptable afin de pouvoir verser, dans le cadre de l'aide au bâti privé de son programme "Cités auvergnates de caractère de 1<sup>ère</sup> génération", des acomptes inférieurs à 10 % du montant de la subvention de 33 632 € attribuée le 13 septembre 2004.

## **COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS**

▪ **Infrastructures ferroviaires – études concernant des projets à caractère régional**

*(page 550 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'approuver le principe de l'engagement d'une démarche concernant les liaisons ferroviaires Aurillac/Clermont-Ferrand, le Puy-en-Velay/Clermont-Ferrand et Vertaizon/Clermont-Ferrand/Durtol
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le protocole d'accord avec RFF, les conventions et leurs éventuels avenants, relatifs aux études préliminaires et aux études d'avant-projet.

▪ **Exploitation des transports collectifs d'intérêt régional – tarification à caractère social**

*(page 552 du rapport)*

La Commission permanente décide d'approuver la mise en œuvre de la tarification à caractère social et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer toute convention et ses éventuels avenants nécessaires à cette mise en œuvre.

*(Abstention du Groupe UPA).*

▪ **Matériel roulant – rénovation des rames réversibles régionales**

*(page 554 du rapport)*

La Commission permanente décide d'approuver le financement de la rénovation de 5 rames réversibles régionales (RRR) et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec la SNCF la convention et ses éventuels avenants relatifs à cette opération.

▪ **Transports collectifs – études sur la révision du P.D.U. de l'agglomération clermontoise**

*(page 556 du rapport)*

La Commission permanente décide d'approuver la participation de la Région Auvergne au financement des études de révision de Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération clermontoise et d'un modèle de simulation de la mobilité et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer toute convention et ses éventuels avenants relatifs à cette opération.  
*(Abstention du Groupe UPA).*

## **CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

### **CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE**

▪ **Patrimoine architectural**

*(page 559 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- de répartir un crédit global de 1 204 355 € réparti entre les bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport
- d'octroyer un délai de 24 mois à compter de la présente décision, pour lancer les travaux subventionnés
- d'accepter que certains bénéficiaires aient dû commencer les travaux avant la présente décision
- d'annuler la totalité des subventions allouées de 2000 à 2003 à la commune de JOB (63) ; de réattribuer une subvention de 72 499 € à la commune de JOB pour la restauration de l'église Saint Loup ; d'accepter que ces travaux aient commencé avant la présente décision
- d'annuler la totalité des subventions allouées de 2001 à 2004 à la commune de MONTAIGUT EN COMBRAILLE (63) ; de réattribuer une subvention de 47 106 € à la commune de MONTAIGUT EN COMBRAILLE pour la restauration de l'église ; d'accepter que ces travaux aient commencé avant la présente décision
- d'annuler la subvention de 1 524 € accordée le 3 juin 2002 à la communauté d'agglomération du PUY-EN-VELAY pour l'étude préalable à la restauration générale du théâtre ; de réattribuer cette subvention à la communauté d'agglomération du PUY-EN-VELAY en acceptant que cette opération ait eu lieu avant la présente décision
- d'annuler la subvention de 6 526 € accordée le 10 mars 2003 à la commune d'ARRONNES (03) pour la restauration de l'église Saint Léger et de réattribuer cette subvention à la commune d'ARRONNES pour la restauration de l'église Saint Léger.

▪ **Spectacle vivant : création et diffusion**

*(page 567 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 3 000 € à la FÉDÉRATION DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DU CENTRE ET DU MASSIF CENTRAL (63), pour le financement de ses diverses activités
- 2 000 € à l'association SCRATCH'ATOUM (43), pour l'organisation de ses actions musicales en direction des jeunes
- 3 500 € au groupe folklorique LIVRADOUÉ DANSAIRE, pour l'organisation de la 17<sup>ème</sup> édition du festival "La Ronde des Copains" à Ambert (63)

- 10 000 € à la ville de SAINT-FLOUR (15), pour l'organisation des 5<sup>èmes</sup> Rencontres des Hautes Terres
- 2 500 € à l'association MASSIF CELTRAD, pour l'organisation de la 9<sup>ème</sup> édition de son festival à Vic-le-Comte (63)
- 8 000 € à la FÉDÉRATION D'AUVERGNE DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES BATTERIES ET FANFARES, pour le financement de ses activités de formation
- 7 000 € au COMITÉ DES FÊTES DE MURAT (15), pour l'organisation du 20<sup>ème</sup> festival "Mondes croisés" de Murat
- 1 200 € à l'association RÊVE DE FOIN, pour l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition du festival "Nuits de rêve" à Rosières (43)
- 800 € au GROUPE D'ANIMATION ET DES LOISIRS DE LAPTE (43), pour l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du "Festival des 7 Lunes"
- 2 000 € à l'ASSOCIATION MUSICALE INTERNATIONALE DU SANCY (AMIS DU MONT DORE), pour l'organisation de l'Académie et du Festival du Sancy au Mont Dore (63)
- 4 000 € à l'association SAINT MARC, pour l'organisation des Journées Musicales d'Automne à Souvigny (03)
- 1 200 € à l'association ÉTINCELLES : LES ARTS DE LA MARIONNETTE (63), pour l'organisation de la manifestation intitulée "Étincelles : les arts de la marionnette" et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 8 000 € à l'ASSOCIATION POUR L'ANIMATION D'YZEURE ET DU BOURBONNAIS (03), pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition du festival "Graines de Mai"
- 1 000 € au COMITÉ DES FÊTES DE RIOM ÈS MONTAGNES (15), pour l'organisation du 20<sup>ème</sup> festival "Fanfarama"
- 800 € au COMITÉ D'ANIMATION ET DES FÊTES DE MENET, pour l'organisation du festival de Menet en Pays Gentiane (15)
- 3 500 € à l'association ART ET MUSIQUE DES DORES, pour l'organisation de l'édition 2005 des Rencontres Musicales des Monts Dore (63)
- 800 € à l'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ABBATIALE SAINT AUSTREMOINE ET DE SON ORGUE, à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire des Musicales d'Issoire/Val d'Allier (63)
- 4 000 € à l'association AMOS (ASSOCIATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MOYENS AUTOUR D'UN ORGUE À SAINT-SATURNIN), pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition des "Jours de lumière"
- 6 500 € à l'ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE CUIVRES DU MONASTIER SUR GAZEILLE (43), pour l'organisation de son 17<sup>ème</sup> festival
- 2 000 € à l'association LIEN CRÉATION, pour l'organisation de la 11<sup>ème</sup> édition des Rencontres Contemporaines de Saint Privat d'Allier (43)
- 7 000 € à l'ASSOCIATION DES CONCERTS DE VOLLORE (63), pour l'organisation de sa 28<sup>ème</sup> saison
- 9 600 € à l'association SOUVIGNY GRAND SITE, dont 8 000 € pour l'organisation de la 12<sup>ème</sup> foire médiévale du Pays de Souvigny et 1 600 € pour le Festival européen des troubadours et saltimbanques
- 10 000 € à l'association PIANO À RIOM (63), pour l'organisation de son 19<sup>ème</sup> festival
- 1 000 € à l'association PIVERT ROCKERS, pour l'organisation de la 9<sup>ème</sup> édition du festival Rock et Musiques en Emblavez (43)
- 15 000 € à l'association COUNTRY RENDEZ-VOUS, pour l'organisation de son 18<sup>ème</sup> festival à Craponne-sur-Arzon (43)
- 6 000 € à l'ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX MONTAIGUT (63), pour l'organisation de la fête médiévale 2005
- 1 500 € à l'ASSOCIATION DU FESTIVAL DE MUSIQUE EN BOURBONNAIS (03), pour l'organisation de l'édition 2005 de son festival
- 10 000 € à l'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES DÔMES (63), pour son action de formation de musiciens en Auvergne
- 10 000 € à l'association JEAN-SÉBASTIEN BACH EN COMBRAILLES (63), pour l'organisation de l'édition 2005 du festival Bach en Combrailles

- 2 500 € à l'association GALIB'ART, pour l'organisation de la 14<sup>ème</sup> édition du festival Rock Préserv' à Broût Vernet (03) et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette association
- 1 000 € à l'ASSOCIATION DU FESTIVAL DES RENCONTRES CULTURELLES DES HAUTS PLATEAUX DE FAY SUR LIGNON (43), pour l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition du Festival sur Lignon
- 4 000 € à l'ASSOCIATION DES MUSICALES DU PUY-EN-VELAY (43), pour l'édition 2005 de son festival
- 11 000 € à l'association MUSIQUES VIVANTES, pour l'organisation de la 22<sup>ème</sup> édition des Nuits Musicales en Bourbonnais
- 2 000 € au COMITÉ DES FÊTES DE SAINT GERMAIN DES FOSSÉS (03), pour l'organisation du Grand concours de la chanson d'expression française, et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 1 600 € à l'association HP 905, pour l'organisation d'une saison de concerts et d'animations à Saint-Amant-Roche-Savine (63)
- 2 000 € à l'ASSOCIATION DES JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE EN AUVERGNE pour l'organisation du festival "Music'Ado" au Puy-en-Velay (43), et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 9 000 € à l'association ON CONNAÎT LA CHANSON (63), pour l'organisation de son festival 2005, et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette association
- 2 500 € à l'association LES KIROUS, pour l'organisation du festival Les Éphémères à Chalinargues (15) et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette association.

▪ **Image : création et diffusion**

*(page 588 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 13 000 € à l'association SAUVE QUI PEUT LE COURT MÉTRAGE (63), pour la production d'un cédérom éducatif intitulé "L'apprenti réalisateur"
- 1 500 € à l'association ESCAPADE, pour l'organisation du Festival des Cinémas et Musiques du Territoire Aubrac-Aucoeur (15), et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 3 000 € à la ville de GANNAT (03), pour la réalisation d'un film documentaire intitulé "Le 8 mai 45, j'étais à l'école"
- 3 100 € au syndicat intercommunal à vocation unique CINÉ PARC (63), pour contribuer au financement de ses activités 2005 et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette structure
- 30 000 € à l'ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM POUR L'ENFANCE (AFFE) dont 20 000 € pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du festival "Plein la bobine" et 10 000 € pour ses actions d'éducation à l'image et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette association
- 225 000 € aux sociétés de production au titre du Fonds d'aide à la production de documentaires, de courts et de longs métrages, dont 80 000 € à la société ELIA FILMS, 80 000 € à la société LES FILMS DU BÉLIER, 65 000 € à la société 4À4 PRODUCTIONS.

▪ **Arts plastiques : création et diffusion**

*(page 593 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'association LES ARTS EN BALADE (63), pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition de sa manifestation et d'accepter que cette opération ait eu lieu avant la présente décision
- 800 € à la commune de RAVEL (63), pour marquer les 15 ans du Marché des Potiers de Ravel

- 5 000 € à l'entreprise BARROIS ATELIER DU VITRAIL, pour la réalisation d'une exposition itinérante sur le vitrail dans l'architecture contemporaine
- 2 500 € à la régie personnalisée et autonome LA PASSERELLE, de Saint-Flour (15), pour l'organisation de la 11<sup>ème</sup> édition de la manifestation intitulée "Chemin d'Art".

▪ **Livre et lecture : création et diffusion**

*(page 596 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 700 € à la communauté de communes de la PLANÈZE (15), pour l'organisation du 2<sup>ème</sup> salon départemental des outils d'éveil à la lecture de Valuégols
- 6 500 € à l'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DU LIVRADOIS-FOREZ (ABLF), pour mener ses actions de formation et d'animation autour du livre, et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette association
- 1 500 € à l'ASSOCIATION RUYNÉENNE DE TOURISME, pour l'organisation de la 21<sup>ème</sup> foire aux livres et de la 8<sup>ème</sup> fête du livre de Ruynes-en-Margeride (15)
- 800 € à l'association LE LIVRE ET LA CHANSON, pour l'organisation du 3<sup>ème</sup> salon littéraire intitulé "La chanson des livres" à Randan (63) et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision.

▪ **Éducation artistique**

*(page 599 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 4 500 € au LYCÉE PROFESSIONNEL D'ENSEIGNEMENT RURAL DU VERNET LA VARENNE (63), pour le financement de cet atelier d'expression artistique
- 2 000 € à l'ASSOCIATION CULTURELLE DU LYCÉE AGRICOLE DE ROCHEFORT-MONTAGNE, pour l'organisation d'un festival de rencontres chorales.

▪ **Festivals emblématiques**

*(page 601 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 75 000 € au Comité d'organisation des FÊTES RENAISSANCE DU ROI DE L'OISEAU (43) (dont 50 000 € pour l'organisation de l'édition 2005 de cette manifestation et 25 000 € à l'occasion de leur 20<sup>ème</sup> anniversaire) et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention liant le Conseil régional d'Auvergne au Comité d'organisation des Fêtes Renaissance du Roi de l'Oiseau
- 20 000 € à l'association ÉCLAT, pour l'organisation de diverses manifestations marquant les 20 ans du Festival International de Théâtre de Rue d'Aurillac.

▪ **Dérogations**

*(page 604 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'accorder un délai supplémentaire de 12 mois à la commune de SAINT PAL DE MONS (43) pour commencer les acquisitions de mobilier destiné à la bibliothèque municipale
- d'accorder un délai supplémentaire de 12 mois à la communauté de communes du PUY-EN-VELAY (43) pour commencer les travaux de réhabilitation du théâtre municipal du Puy-en-Velay
- d'annuler le solde de 4 500 € restant à verser à JULIANTO FILMS et de réattribuer cette somme à la société MG PROD'S, pour la réalisation du court métrage *Espéranto* (anciennement *Je reprends la librairie*) de Mathieu Guetta
- de décider de ne verser cette somme qu'après la confirmation du règlement de la transaction entre les sociétés JULIANTO FILMS et MG PROD'S.

▪ **Vie associative**

*(page 606 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 1 400 € à chacun des quatre comités départementaux du PRIX DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme), pour l'organisation du concours 2005 du Prix de la Résistance et de la Déportation
- 500 € à l'AMICALE PHILATÉLIQUE DE CUSSET ET DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE (03), pour l'organisation d'une manifestation marquant son 30<sup>ème</sup> anniversaire et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 500 € à l'AMICALE LAÏQUE DE MESSEIX (63), pour l'organisation d'une fête à l'occasion de son 10<sup>ème</sup> anniversaire
- 500 € à l'ASSOCIATION RÉGIONALE DES AMIS DES MOULINS D'AUVERGNE, pour l'organisation du congrès annuel de la Fédération Française des Amis des Moulins à Bourg Lastic et Saint-Sauves
- 800 € au COMITÉ D'ORGANISATION DES OLYMPIADES DES PERSONNES ÂGÉES DU PUY-DE-DÔME (COOPA 63), pour l'organisation des Olympiades des maisons de retraite du Puy-de-Dôme.

**SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

▪ **Grands équipements régionaux de sports et de loisirs**

*(page 609 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 969 300 € à la communauté de communes du PAYS DE SAUGUES (43), pour participer au financement de la construction d'une halle de sports sur la commune de Saugues.

▪ **Manifestations sportives de haut niveau**

*(page 612 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 4 000 € à la LIGUE D'AUVERGNE DE VOL LIBRE, pour l'organisation des Championnats de France d'ailes delta
- 2 000 € à l'association TOURISME COMPÉTITION ORGANISATION, pour l'organisation d'un concours international 2 étoiles d'endurance équestre
- 4 500 € à l'association TRANS-FORME, dont 1 500 € pour l'organisation des 3èmes Foulées automnales, 1 500 € à M. JEAN-CLAUDE PRADIER et 1 500 € à M. MARC PONTONNIER pour leur permettre de participer aux Jeux mondiaux des transplantés au Canada
- 80 000 € à la SOCIÉTÉ DES COURSES DE VICHY-AUVERGNE (03), pour l'organisation de la Grande Semaine du galop et du festival du trot, et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec cette association la convention triennale annexée au rapport.

▪ **Formation sportive et technique**

*(page 617 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément aux projets de convention joints au rapport, liant l'État (Direction régionale de la Jeunesse et des Sports), les ligues et comités sportifs régionaux concernés et la Région Auvergne, pour la mise en œuvre de la contribution régionale, pour la saison 2005, aux pôles sportifs correspondants

- d'attribuer un montant global de subventions de 100 600 €, au titre de la saison 2005, aux trois ligues ou comités sportifs régionaux responsables des pôles, selon la répartition suivante :
  - 21 400 € à la LIGUE D'Auvergne D'AVIRON
  - 24 500 € à la LIGUE D'Auvergne DE BASKET-BALL pour le Pôle espoir Auvergne de basket-ball féminin
  - 28 000 € à la LIGUE D'Auvergne DE BASKET-BALL pour le Pôle espoir Auvergne de basket-ball masculin
  - 26 700 € à la LIGUE D'Auvergne DE TRIATHLON
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

## FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

### COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

#### ▪ Appels à projets de coopération

*(page 637 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- de valider les modalités de financement par le Conseil régional d'Auvergne des actions de "coopération internationale" des associations qui interviennent sur le thème de la solidarité internationale figurant en annexe au rapport
- d'attribuer aux sept projets ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission ad hoc, et présentés en annexe au rapport, une aide financière de 33 300 € répartie entre les différents bénéficiaires.

#### ▪ Actions de coopération décentralisée

*(page 656 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 15 000 € au SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DU PUY-DE-DÔME, pour l'accueil d'un groupe de trente enfants de Bosnie-Herzégovine au mois d'août 2005
- 4 000 € à l'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CANTAL, pour la mise en œuvre du projet "Les pompiers du Cantal ont du cœur", portant sur l'établissement d'un partenariat avec la ville de Bileca (Bosnie-Herzégovine).

#### ▪ Coopération avec Madagascar et le Mali

*(page 659 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer les aides suivantes :

- 10 000 € au comité de jumelage ALLIER – NIAFUNKÉ DE MOULINS, pour la réalisation des tableaux des écoles du cercle de Niafunké au Mali, au titre de la 1<sup>ère</sup> phase de cette opération
- 5 000 € au MOUVEMENT RURAL DE JEUNESSE CHRÉTIENNE AUVERGNE, pour l'organisation d'un échange de savoirs et d'expériences sur le développement rural, en partenariat avec des participants du Guatemala et de Madagascar (région du Vakinankaratra).

#### ▪ Coopération thématique

*(page 662 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les aides financières suivantes :

- 3 000 € au comité de jumelage BRUGHEAS - LE DONJON - SAINT-YORRE, pour la réalisation des actions de coopération prévues en 2005 avec la commune de Nguekokh au Sénégal
- 2 000 € à l'association HORIZON NOMAD (COMPAGNIE ICI L'OMBRE), pour la réalisation en 2005 de sa tournée théâtrale au Yémen, à Djibouti et en Éthiopie
- 1 500 € à la COMPAGNIE DES CHAMPS AU NIGER, pour contribuer au financement de la tournée 2005.

▪ **Bourses "jeunes, solidarité internationale"**

*(page 666 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- de valider les modalités de financement par le Conseil régional d'Auvergne des bourses "Jeunes, Solidarité internationale" figurant en annexe du rapport
- d'attribuer un montant global de subventions de 10 300 € aux projets présentés dans le rapport.

▪ **Concours jeunes "Association d'Éducation Populaire"**

*(page 684 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- de valider les modalités du "Concours jeunes - associations d'éducation populaire", telles qu'elles sont présentées dans le rapport
- d'attribuer une subvention de 10 000 € au groupe des ÉCLAIREUSES, ÉCLAIREURS DE FRANCE DE DOMÉRAT, pour la construction d'un pôle éducatif, culturel et de formation professionnelle au Bénin.

▪ **Adhésion à des associations**

*(page 690 du rapport)*

La Commission permanente décide d'adhérer à l'association CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS et de désigner M. JEAN-CLAUDE MAIRAL, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne en charge de l'Europe et de la coopération décentralisée, pour suivre le travail de commissions qui vont être constituées.

▪ **Aides humanitaires**

*(page 691 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder :

- une aide globale de 800 €, soit 200 € par personne, à MELLES LAURE CHAMPEYROUX, CÉLINE CHAMPRIGAUD, MARIE REIGNEAUD et M. JIMMY CHAPUIS, pour leur mission humanitaire au Sénégal en 2005
- 2 920 € à l'association SOLIDARITÉ TCHÉTCHÉNIÉ, pour le financement des frais de transports de quatre médecins tchétchènes venant compléter leur formation au CHU de Clermont-Ferrand au cours de l'année 2005
- 500 € à l'association ENSEMBLE POUR LE BURKINA, pour l'aider dans son projet d'action humanitaire
- 500 € à l'ASSOCIATION DES ÉCLAIREURS-ÉCLAIREUSES DE FRANCE DE SAINT-AMANT-TALLENDE / LEMPDES, pour contribuer a posteriori aux frais d'accueil d'un groupe de jeunes scouts béninois durant l'été 2004.

## **FINANCES - MOYENS GÉNÉRAUX - GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX**

▪ **Mandats spéciaux**

*(page 695 du rapport)*

La Commission permanente décide de confier un mandat spécial, à titre de régularisation à :

- M. ANDRÉ CHAPAVEIRE, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne, qui a assisté à l'assemblée générale de l'association "Tour Massif" le 8 mars 2005 à Limoges
- M. JEAN MALLOT, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne, qui a assisté à la journée de l'Auvergne au Salon international de l'agriculture à Paris, le 3 mars 2005.